

Aides aux travaux forestiers

Alès Agglomération, partenaire financier dans la réalisation de vos travaux déficitaires forestiers

La Communauté Alès Agglomération est un territoire dont les 2/3 sont boisés, soit environ 62 000 ha. Pour autant, le constat global observé est que notre territoire ne possède pas de culture forestière marquée, engendrant ainsi une faible gestion des forêts.

Afin de mener une politique forestière ambitieuse et adaptée au contexte local, Alès Agglomération a voté le 24 octobre 2019 un Règlement d'aides aux travaux forestiers.

Une enveloppe de 500 000 € a été dédiée pour apporter ce soutien aux propriétaires forestiers privés et publics (sauf l'État) dans leurs actes de gestion forestière. Il s'agit d'un engagement important et inédit, s'inscrivant dans la Charte Forestière de Territoire du Pays Cévennes.

L'objectif est d'aider en priorité les opérations dites « déficitaires », autrement dit là où le coût des travaux est plus important que la vente des bois (*éclaircies déficitaires, dépressage, balivage, élagage, taille de formation, reboisements...*, **se référer au règlement pour l'ensemble des opérations éligibles**).

Un Comité de pilotage composé d'élus et de professionnels forestiers analyse les dossiers de demandes de subventions et aide les demandeurs. À noter que seuls les projets disposant ou s'engageant dans un document de gestion durable seront éligibles. Le taux maximum d'aides est de 80 %, sous conditions.

Sont disponibles sur le site internet d'Alès Agglomération les critères d'éligibilité, le formulaire à remplir pour toutes demandes, la grille d'évaluation des projets et le descriptif des barèmes des « travaux pour propre compte ».

Les retombées attendues pour Alès Agglomération sont d'augmenter la culture forestière, en sensibilisant les propriétaires à leur espace forestier.

La forêt bouge ! Soyez acteur de la gestion durable de vos espaces forestiers !

Pour tous porteurs de projets, merci de contacter le service ruralité d'Alès Agglomération au **04.34.24.70.95**, ou **06.16.24.87.93**, ou adeline.masson@alesaglo.fr

Accès aux dossiers à télécharger sur le site internet d'Alès Agglomération:

Menu – Onglet Territoire – Page « les Aides forestières d'Alès Agglomération » <https://www.ales.fr/territoire/aides-forestiere>

Janvier – Février - Mars
2020

SENECHAS

Bulletin d'informations Municipales

www.senechas.com

Vœux du Maire

Olivier DEVES, Maire de Sénéchas,

le conseil municipal et le personnel communal,
vous souhaitent une très bonne année 2020

et ont l'honneur de vous convier à la cérémonie des vœux qui se déroulera

le samedi 18 janvier 2020 à 18h à la salle polyvalente.

Un apéritif clôturera cette cérémonie.

Éclairage public

Les résultats du sondage effectué :

Sur **238** bulletins distribués

74 réponses reçues, soit **31,7 %**

L'éclairage public n'est pas nécessaire : **33** soit **44,6 %**

L'éclairage est nécessaire : **41** soit **55,4 %**

Élections municipales

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22/03/2020. Il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au samedi 7 février 2020 .

